

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026**

2026-25

L'an deux mil vingt-six le 03 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VANSTEENKISTE Philippe, Maire

Présents : MM., BENHAÏM Françoise, BENEY Lionel, BOGEY Serge, CARRIER Pierre, CLAUDE Benoit, FOURNIAL Delphine, GIORGIO Fabrizio, GOULARD Charles, GROSJEAN Laurent, LAMOUILLE Cécile, PAULUS-CHRETIEN Rachel, PERISSOUD Jessica, PETRASZKO Catherine, PORCHERON Jean-Marc, REVILLARD Sylvie, VAUDAUX-RUTH Catherine, VILLALON Michelle, VINIT Pascale

Secrétaire de séance : PAULUS-CHRETIEN Rachel

Date de convocation : 28/08/2026

Le Maire propose au Conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

2.13 Acquisition de deux enclaves forestières appartenant à des propriétaires privés – autorisation de démarchage et de négociation

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Installation du nouveau conseil municipal
- 2 – Approbation du procès-verbal du 03/07/2026
- 3 – Délibérations
 - 3.1 Démission de M. Fabien GEORGE, élection d'un nouvel adjoint ou suppression du poste d'adjoint
 - 3.2 Mise à jour de la délibération portant sur les indemnités
 - 3.3 Bail constitutif de droit réel dans le cadre du portage de l'EPF
 - 3.4 Demande de subvention LEADER pour la bibliothèque
 - 3.5 Don aux communes sinistrées par les incendies
 - 3.6 Location des stands du marché de Noël
 - 3.7 Modification régie de recettes du marché de Noël
 - 3.8 Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
 - 3.9 Travaux au chalet du Trousset
 - 3.10 Demande des coupes de bois des parcelles ONF n°39 et n°40
 - 3.11 Actualisation des prix des repas de la cantine et tarifs périscolaires
- 4 – Questions diverses
 - 4.1 Décision du maire n°2026/08/01
 - 4.2 Point communication
 - 4.3 Elections sénatoriales
 - 4.4 PCS
 - 4.5 Points d'apport volontaire
 - 4.6 Demande de convention avec le SYANE pour bilan énergétique de l'école élémentaire
 - 4.7 Etat d'avancement du dossier de la maison de santé
 - 4.8 Composition de la commission d'appel d'offres
- 3 – Questions diverses

1.Installation du nouveau conseil municipal

À la suite de la démission de Monsieur Fabien GEORGE, 4^{ème} adjoint, de ses fonctions de conseiller municipal, le 10 août dernier, Mme Sylvie REVILLARD est installée en qualité de conseillère municipale et dispose désormais de ses droits de vote.

2. Approbation du procès-verbal du 02/07/2026

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2026 est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

2.1 Démission de M. Fabien GEORGE, élection d'un nouvel adjoint ou suppression du poste d'adjoint

Le Conseil Municipal est informé de la vacance d'un poste d'adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à quatre le nombre d'adjoints au Maire.

8 abstentions : Delphine FOURNIAL, Sylvie REVILLARD, Charles GOULARD, Michèle VILLALON, Laurent GROSJEAN, Lionel BENEY, Pascale VINIT, Jessica PERISSOUD.

2.2 Indemnités de fonctions des élus

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les indemnités de fonction du Maire et des quatre adjoints, comme suit :

- Maire : 49.86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2e adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3e adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4e adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

À la suite de la démission du 4ème adjoint, les crédits correspondant aux indemnités qui lui étaient initialement attribuées et qui ne seront plus versées sont réintégrés au budget de la commune.

Les indemnités sont versées mensuellement et les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2.3 Signature d'un Bail Constitutif de Droits Réels dans le cadre d'un portage foncier par L'EPF 74

La Commune sollicite l'EPF 74 pour l'acquisition et le portage d'un local de 148 m² situé aux « 3 Pins », destiné à accueillir la bibliothèque communale concernant les parcelles suivantes :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface
38-78 route des Crêts	B	2000-2589-2590- 2592-2593-2594- 2596-2598-2599- 2600-2601-2602- 2603-2604-2605	01a 48ca

Le Conseil Municipal accepte le principe d'un Bail Constitutif de Droits Réels permettant à la Commune de disposer et de gérer le bien pendant la durée du portage, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail au nom de la Commune.

Le projet d'aménagement de la future bibliothèque, d'une superficie d'environ 150 m², est présenté au Conseil Municipal. Le nouveau local permettra de moderniser et d'agrandir l'offre actuelle, notamment avec des espaces dédiés à la lecture, au travail, à la jeunesse, à la ludothèque et aux animations, ainsi que l'accueil des classes maternelles et élémentaires.

Le coût prévisionnel travaux du projet s'élève à 126 159 € HT. Le plan de financement prévoit notamment une participation du Département de la Haute-Savoie et une demande de subvention FEADER-LEADER.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et son plan de financement prévisionnel, autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions nécessaires et précise qu'en cas de non-obtention des financements sollicités, la part d'autofinancement de la Commune pourra être augmentée.

2.5 Solidarité en faveur des communes sinistrées

Face aux incendies exceptionnels ayant touché plusieurs territoires français durant l'été 2026, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien aux communes sinistrées.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'un don de 500 € à la Protection civile et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.6 Tarification des stands du marché de Noël

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël au foyer communal, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les frais d'inscription à 10 € par mètre linéaire, à compter du 7 septembre 2026.

1 abstention : Cécile LAMOUILLE

2.7 Acte constitutif d'une régie de recette pour le marché de Noël

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'instituer une régie de recettes auprès du service administratif de la mairie, pour la période du 7 septembre au 31 décembre 2026, afin d'encaisser les recettes liées aux inscriptions au marché de Noël, fixées à 10 € par mètre linéaire.

Les recettes seront encaissées par chèques et les modalités de fonctionnement de la régie sont fixées conformément à la réglementation en vigueur.

2.8 Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Conseil municipal examine la possibilité d'instaurer une taxe sur les logements vacants à compter de 2027. Cette mesure vise à inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement inoccupés, dans un contexte de tension du marché du logement.

Selon une première estimation des services fiscaux, environ 20 à 30 logements pourraient être concernés, sous réserve des différents cas d'exonération. Le produit potentiel pour la commune est estimé entre 10 000 et 20 000 € par an.

Le Conseil municipal adopte le principe de l'instauration de cette taxe. Le taux applicable fera l'objet d'une délibération ultérieure.

7 abstentions : Jean Marc PORCHERON, Jessica PERISSOUD, Cathreine VAUDAUX-RUTH, Laurent GROJEAN, Cécile LAMOUILLE, Françoise BENHAÏM, Fabrizio GIORGIO.

2.9 Mandatement SEA74 projet remise en activité – alpage du Troussel

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement du projet visant à remettre en activité pastorale l'alpage du Troussel, notamment pour permettre l'accueil de chèvres durant la période estivale.

Le projet est mené en lien avec les futurs exploitants, l'ONF, la SEA 74 et le Parc naturel régional du Massif des Bauges. Il prévoit notamment des travaux d'aménagement du bâtiment et la création d'un dispositif d'alimentation en eau. La partie refuge actuellement accessible au public serait conservée et les modalités de coexistence entre l'activité pastorale, l'accueil du public et les différents usages du site devront être précisées.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'accompagnement de la SEA 74 pour l'élaboration d'un avant-projet intégrant les travaux nécessaires et leur financement.

Le Maire est autorisé à signer le bon de commande et à effectuer les démarches nécessaires.

2.10 Etat d'assiette de coupes de bois 2027

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes en forêt communale pour l'année 2027 et fixe leurs modalités de commercialisation et de délivrance.

Il autorise notamment l'ONF à commercialiser les bois façonnés, à gérer les produits accidentels ou sanitaires et à organiser les ventes de bois aux particuliers, dans le respect des conditions de sécurité et de la réglementation en vigueur.

Il est rappelé que les coupes prévues sont des coupes irrégulières et ne constituent pas des coupes à blanc. La régénération naturelle est privilégiée.

Le Conseil Municipal autorise également la délivrance de bois d'affouage après façonnage ou sur pied et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations.

2.11 Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement au 01/10/2026

Le Conseil Municipal examine la revalorisation des tarifs de restauration scolaire et des accueils périscolaires. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs a enregistré en 2025 un déficit de 17 303,66 €, pris en charge par le budget communal. Une étude complémentaire sera menée afin d'analyser précisément les coûts, les recettes et les dispositifs de financement.

Dans l'attente de cette étude, le Conseil Municipal décide d'appliquer une revalorisation de 2,40 %, correspondant à l'inflation définitive constatée à fin juillet 2026. Les tarifs sont différenciés selon les catégories d'accueil et les tranches de quotient familial, avec maintien du tarif de restauration à 1 € pour les familles concernées.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs ainsi revalorisés, applicables à compter du 1er octobre 2026.

2.12 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Suite à l'installation du Conseil Municipal, celui-ci procède à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Maire, Philippe VANSTEENKISTE, en assure la présidence. La liste unique présentée est élue et composée de :

Titulaires	Suppléants
1. Catherine PETRASZKO	1. Delphine FOURNAL
2. Françoise BENHAÏM	2. Lionel BENEY
3. Pascale VINIT	3. Jean-Marc PORCHERON

Les suppléants remplacent les titulaires de la même liste selon l'ordre d'inscription.

2.13 Acquisition de deux enclaves forestières appartenant à des propriétaires privés – autorisation de démarchage et de négociation

Le Conseil Municipal examine la possibilité d'acquérir plusieurs parcelles forestières privées enclavées dans le massif forestier communal, cadastrées section C n° 0510 à 0529, représentant une superficie totale de 4,1348 hectares.

Ces acquisitions permettraient de regrouper le foncier forestier communal et de faciliter la gestion et la valorisation de ces espaces.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour engager une démarche amiable auprès des propriétaires concernés afin de connaître leur intérêt pour une éventuelle cession et, le cas échéant, d'engager des discussions sur les conditions et le prix d'acquisition.

Toute acquisition sera soumise à une délibération ultérieure du Conseil Municipal, précisant notamment ses conditions et son prix.

4 - Questions diverses

4.1 Décisions du Maire

Deux décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire sont présentées au Conseil municipal :

- création d'une régie permettant l'utilisation d'une carte du Trésor public, avec un montant de 2 000 €, afin de faciliter certains petits achats de la commune ;
- souscription d'un prêt d'un montant de 1 000 000 € sur 15 ans, avec un différé d'amortissement de 14 ans, destiné à financer l'acquisition de la propriété des Bruchets. Le taux est indexé sur le Livret A, augmenté d'une marge de 0,60 %.

4.2 Communication

Le projet du prochain numéro du bulletin municipal est présenté. Une publication d'environ 28 pages est envisagée, avec des rubriques consacrées à la vie communale, associative et intercommunale.

Le bulletin présentera notamment la nouvelle équipe municipale, les actions engagées depuis le début du mandat, les projets de la commune, les associations, l'environnement, l'urbanisme, les travaux, la maison de santé, la bibliothèque et les actions menées avec les partenaires intercommunaux.

Une réflexion sera également engagée sur l'avenir du bulletin municipal, notamment au regard de son coût d'environ 3 200 € par numéro. Une enquête auprès des habitants pourrait être intégrée au prochain numéro afin de recueillir leurs attentes concernant ce support de communication.

4.3 Etat d'avancement de la Maison de santé

Un point d'avancement est présenté concernant le projet d'évolution de la maison de santé. Le projet vise notamment à améliorer les conditions d'accueil des professionnels, accroître l'offre de soins, permettre la spécialisation de certains médecins, accueillir un nouveau médecin ainsi que des internes ou docteurs juniors, et améliorer l'intégration des infirmiers.

Le cabinet d'architectes Copernic, basé à Annecy, a été retenu à l'issue d'une consultation. Le dossier de financement a été déclaré éligible par l'ARS, pour une subvention pouvant atteindre 45 000 €, sous réserve de sélection du projet. Les travaux sont envisagés en 2027.

4.4 Demande de convention avec le SYANE pour bilan énergétique de l'école élémentaire

Le Conseil municipal est informé des réflexions engagées concernant la performance énergétique de l'école élémentaire. Un diagnostic global du bâtiment est envisagé afin de définir une stratégie pluriannuelle de travaux.

Dans l'attente, des solutions temporaires sont étudiées, notamment la pose de films thermiques sur certaines fenêtres et l'installation de ventilateurs au plafond. Les travaux plus importants pourraient être engagés à partir de 2028, après réalisation des études et recherche de financements.

- Commission environnement et ruralité

- Le comité Environnement et Ruralité a été installé le 26 août.
- Une visite pédagogique de la station d'épuration est envisagée fin septembre ou début octobre pour les membres du Conseil municipal et du comité.
- Une opération d'animation autour du compostage est également en cours de préparation avec le Grand Annecy.

- Marché hebdomadaire

Deux nouveaux exposants ont rejoint le marché du samedi matin : une fleuriste et un traiteur proposant des plats italiens. Un travail de suivi et de coordination avec les commerçants est poursuivi afin de maintenir une bonne complémentarité entre les activités.

- Projet éducatif territorial (PEdT)

Le travail relatif au PEdT est arrivé à son terme. Il a été élaboré avec les directeurs d'école, les associations de parents d'élèves, les élus et les services périscolaires, avec pour objectif d'assurer une continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire. Sa présentation est prévue lors d'un prochain conseil municipal.

- Commission économie

Signalétique d'intérêt local

La commune a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement du PNBR pour une étude relative à la signalétique d'intérêt local. Cette étude, destinée notamment à améliorer et harmoniser la signalisation des commerces, services et professionnels, doit débuter en janvier.

Le coût restant à la charge de la commune est estimé à environ 500 €, le complément étant pris en charge par le Parc.

- Commission travaux

L'installation d'un miroir est demandée aux Crêts pour sécuriser la circulation.

- Commission urbanisme

Il est remonté que le panneau d'affichage n'est pas mis à jour.

- **Commission culture :**

Il est proposé aux élus une visite du local de la future bibliothèque le 26/09/2026 à 10h00.
Rendez-vous sur place.

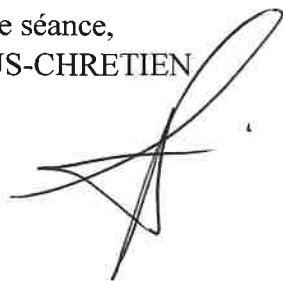
- **Agenda**

- 17 septembre : conférence sur le Fonds Air Bois et le chauffage au bois ;
- 19 et 20 septembre : Journées européennes du patrimoine ;
- 27 septembre : fête d'automne ;
- 29 septembre : réunion d'information sur le déploiement de la fibre ;
- 3 octobre : « Vis ta bibliothèque » ;
- 17 octobre : repas de l'association Soleil d'Afrique ;
- 27 octobre : don du sang ;
- 11 novembre : cérémonie commémorative ;
- 14 et 15 novembre : représentation théâtrale ;
- 29 novembre : repas des aînés ;
- 5 et 6 décembre : marché de Noël ;
- 10 décembre : exercice sur table du Plan communal de sauvegarde.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au jeudi 1er octobre 2026.

La séance est levée à 22 heures 54.

Le Secrétaire de séance,
Rachel PAULUS-CHRETIEN



Le Maire,
Philippe VANSTEENKISTE

